

Q. Que sont devenus ces talons ?—R. Il y en a deux à Québec, mais sur dix, il y en a huit en blanc.

Q. Mais vous avez ces talons ?—R. Oui.

Q. Et votre réponse à la demande de produire ici ces talons est la même que celle que vous faites à propos des chèques ; du moins, je le présume ?—R. Je n'ai rien à répondre à cela. Et ma raison est qu'ils ne pouvaient plus servir.

Q. Le comité sera juge de cela. Alors vous n'avez ni billets ni traites avec vous ?—R. Je n'ai rien.

Q. Pas de billets retirés ?—R. Non.

Q. Pas de traites retirées ?—R. Non.

Q. Avez-vous fait des recherches à propos de cela ?—R. Oui.

Q. Et que sont devenus ces documents ?—R. Je n'en sais rien, j'en suis certain.

Q. Les avez-vous détruits ?—R. Je ne l'ai pas fait.

Q. Vous dites alors qu'ils sont perdus ?—R. Je le crois.

Q. Etes-vous parfaitement resté sous cette impression ?—R. Non, pas complètement. Je ne saurais le dire—je ne saurais prendre la responsabilité de dire qu'ils sont perdus.

Q. Vous n'avez pas fait ces recherches là avec soin ?—R. Je ne l'ai pas fait.

Q. Et parmi les papiers qui sont venus en votre possession vous n'avez rien trouvé ?—R. Non.

Q. Mais ils devraient exister ?—R. Oui.

Q. Et vous deviez être capable de les trouver ?—R. Oui.

Q. Maintenant, qu'avez-vous comme autres papiers et documents ?—R. Que demandez-vous ?

Q. Tous les documents, lettres d'aucun des associés, lettres de M. Murphy, lettres de M. Tarte, lettres de M. Thomas McGreevy, lettres de M. Charles McGreevy, lettres de n'importe lequel des Connolly ou copies de lettres que vous avez pu écrire vous-même à aucune de ces personnes. Avez-vous aucune lettres écrites par ces personnes ?—R. Je les ai, mais je ne les ai par apportées ici avec moi.

Q. Avez-vous un cahier de lettres dans lequel vous avez pris des copies à la presse ?—R. Oui, je l'ai fait.

Q. Et des lettres importantes ?—R. Oui.

Q. Et vous avez le dossier dans lequel vous avez gardé vos lettres ?—R. Oui.

Q. Mais vous n'avez pas apporté ces livres de lettres et ces lettres reçues, avec vous ?—R. Par ici ; non.

Q. N'avez-vous pas aucunes lettres écrites à Thomas McGreevy ou à aucun de ses correspondants qui vous sont tombées entre les mains ?—R. Elles sont dans le livre de lettres s'il y en a aucune.

Q. Je veux parler des lettres écrites à Thomas McGreevy qui ont pu vous tomber entre les mains pendant que vous étiez son agent ?—R. Je ne le crois pas.

Q. Pas d'autres lettres écrites par aucune autre personne à Thos. McGreevy ?—R. Je ne crois pas en avoir.

Q. Avez-vous fait des recherches ?—R. Je les ai faites.

Q. A un certain temps, et dans une certaine mesure, vous contrôliez sa correspondance et vous étiez au courant des lettres qu'il devait recevoir ?—R. Je n'allais pas jusqu'à en prendre note.

Q. Prenons un exemple : nous avons ici une lettre de M. Perley à Thos. McGreevy, est-elle venue de vous ou était-elle confiée à votre garde ?—R. Non, à ma connaissance, je ne l'ai jamais vue.

Q. Elle n'a jamais été en votre possession ?—R. Non, c'était une lettre de Thos. McGreevy à M. Perley.

Q. Non, c'est une lettre de M. Perley à M. McGreevy ?—R. Oh oui, j'ai eu cela.

Q. Je vous demande maintenant, n'avez-vous pas en votre possession des lettres de Thos. McGreevy qui vous sont parvenues ?—R. C'est la seule. C'est lui qui me l'a donnée.

Q. Je ne vous demande pas si vous avez des lettres adressées à vous, mais si vous en avez eu ?—R. Il est nécessaire de s'expliquer quelque peu.